



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

Birmanie

Question écrite n° 50260

Texte de la question

M. Éric Diard appelle l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur la condition de détention des prisonniers politiques au Myanmar (ex-Birmanie) et tout spécialement celle de Mme Daw May Win Myint. Les intellectuels et les défenseurs des droits humains qui critiquent, par des activités politiques pacifiques, le régime au pouvoir sont particulièrement touchés. En conséquence, il lui demande quelles nouvelles initiatives sont prévues par le Gouvernement en faveur de la libération des prisonniers politiques.

Texte de la réponse

La demande de libération inconditionnelle de Mme Aung San Suu Kyi et de tous les prisonniers d'opinion, dont Mme May Win Myint, constitue une constante de notre politique à l'égard de la Birmanie. La situation des droits de l'homme dans ce pays retient toute l'attention du gouvernement français. En réponse, la France et ses partenaires européens ont adopté, en octobre 1996, une position commune qui définit un ensemble de mesures restrictives à l'égard de la Birmanie et des autorités de ce pays. Cette position commune est régulièrement, avec le plein soutien de la France, reconduite et adaptée. Elle l'a été à nouveau, le 25 avril 2005, pour un an. La France soutient également les résolutions présentées chaque année dans le cadre de la commission des droits de l'homme à Genève, de l'assemblée générale des Nations-unies à New York et de l'Organisation internationale du travail à Genève.

Données clés

Auteur : [M. Éric Diard](#)

Circonscription : Bouches-du-Rhône (12^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 50260

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 2 novembre 2004, page 8556

Réponse publiée le : 21 juin 2005, page 6259